

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
du Grand Est**

Avis n° 2025 - 187		
Commission plénière du 29 avril 2025 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Feuille de route pour l'application en Grand-Est du Plan National d'Actions en faveur de la pollinisation et des insectes pollinisateurs 2024-2030	Vote en conseil plénier : Avis favorable avec recommandations

Contexte

La feuille de route régionale constitue une adaptation territorialisée du Plan National d'actions en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021 – 2026), dont l'objectif est une prise en compte globale des enjeux de conservation et de restauration des populations d'insectes pollinisateurs, en suscitant une mobilisation forte des acteurs en capacité d'agir.

Succédant au plan « France Terre de pollinisateurs » (2016-2020), déployé en région par la Société Lorraine d'Entomologie dès 2017, il fait aujourd'hui l'objet de la présente feuille de route Grand-Est, construite par la Chambre régionale d'agriculture Grand-Est (CRAGE) et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), par la mobilisation en 2024 de plusieurs dizaines d'acteurs et structures.

Le pilotage est assuré, conjointement, par la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF GE) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL GE).

La CRAGE pilote les axes suivants :

- Axe 2 : Leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs, apiculteurs et forestier ;
- Axe 4 : Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs ;

Le CENCA pilote les axes suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance scientifiques ;
- Axe 3 : Accompagnement des autres secteurs d'activités (aménagement urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, sites à grandes emprises foncières, aires protégées) ;

L'Axe 6 : Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs est établi en co-pilotage.

Un programme d'actions est d'ores et déjà lancé pour 2025, animé par la CRAGE et le CENCA.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la pertinence de la feuille de route Grand Est du PNA en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation et d'émettre des recommandations à intégrer à la mise en œuvre de la feuille de route et qui seront présentées lors du comité de pilotage programmé avant l'été 2025.

Supports de réflexion

- Feuille de route Grand-Est (2024-2030) du Plan d'actions en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation – 52 pages (Généralités, enjeux et déclin/Gouvernance de la feuille de route/méthodologie de rédaction des fiches/Etat des lieux/grandes orientations et actions associées)
- 17 Fiches-action, réparties en 5 axes.

Chaque fiche comprend :

- Intitulé
- Priorité
- Objectifs
- Calendrier
- Contexte
- Description
- Action(s) associée(s)
- Indicateurs de résultats
- Echelle(s) de travail
- Evaluation financière
- Pilote(s) de l'action
- Partenaires potentiels

Analyse

Méthodologie d'élaboration

La méthodologie employée pour élaborer cette feuille de route est rigoureuse et participative. Elle s'est déroulée selon plusieurs étapes complémentaires :

- Réalisation d'un état des lieux initial par questionnaire, qui a recueilli les réponses de 38 acteurs régionaux, permettant d'identifier les actions déjà menées, les besoins et les structures impliquées dans la préservation des pollinisateurs en Grand Est.
- Organisation de plusieurs groupes de travail thématiques entre mai et juillet 2024, avec des webinaires de lancement et de restitution qui ont permis d'impliquer largement les acteurs concernés.
- Tenue de temps d'échanges spécifiques pour approfondir certaines thématiques, comme les aires protégées ou la lutte contre le frelon asiatique.
- Phases détaillées de rédaction et de relecture impliquant l'ensemble des parties prenantes, avec des allers-retours entre rédacteurs, relecteurs et animateurs.

Cette démarche collaborative et structurée garantit une bonne appropriation des enjeux par les acteurs locaux et une prise en compte des réalités du territoire. Elle a permis d'identifier les actions prioritaires et de désigner des pilotes pour chacune d'entre elles, assurant ainsi une chaîne de responsabilité claire pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Structure et contenu de la feuille de route

La feuille de route est organisée en 5 axes qui reprennent en grande partie la structure du plan national, tout en l'adaptant aux spécificités du territoire Grand Est.

Cette organisation couvre l'ensemble des enjeux du PNA national, tout en priorisant les actions en fonction des spécificités du territoire Grand Est. L'absence explicite de l'axe 5 du PNA national (Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'autorisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) se justifie par le fait qu'il s'agit d'un domaine de compétence national et européen, comme précisé dans le document.

L'approche de médiation entre les différents acteurs (axe 6) est particulièrement intéressante : elle

reconnaît l'existence de tensions potentielles entre apiculteurs, agriculteurs et naturalistes, et propose des solutions concrètes pour favoriser le dialogue et la coopération.

Forces de la feuille de route

La feuille de route Grand Est présente plusieurs atouts majeurs qui méritent d'être soulignés :

1. Adaptation « fine » au contexte territorial

Le document s'appuie sur un diagnostic précis de l'état des connaissances sur les pollinisateurs en Grand Est, avec une cartographie détaillée qui permet d'identifier les zones les mieux connues et celles qui nécessitent des efforts supplémentaires d'inventaire. Cette approche territoriale permet de cibler plus efficacement les actions en fonction des besoins locaux.

La feuille de route prend également en compte les spécificités régionales en termes d'apiculture, d'agriculture et de gestion des espaces naturels.

2. Approche multi-acteurs et multi-filières

L'implication large des parties prenantes (38 structures répondantes au questionnaire initial) témoigne d'une démarche clairement participative. La diversité des acteurs mobilisés (institutions publiques, associations, organisations professionnelles, collectivités, gestionnaires d'espaces, etc.) garantit une prise en compte assez exhaustive des enjeux et des perspectives.

La feuille de route semble assurer une coordination efficace entre les différents volets (agricole, apicole, naturaliste, gestion d'espaces), avec une gouvernance claire qui désigne des pilotes pour chaque action. Cette approche intégrée permet d'éviter les cloisonnements et de favoriser les synergies entre les différentes politiques publiques concernées.

3. Dimension scientifique robuste

La feuille de route s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse, avec une priorisation pertinente des taxons à étudier **mais peut-être à revoir** (abeilles sauvages et syrphes apparaissent en priorité 1, les autres groupes ne devant pas être délaissés) et une méthodologie claire pour l'acquisition et la gestion des données.

Elle s'inscrit dans la continuité des initiatives existantes, comme le portail entomologique du Grand Est, et propose des outils adaptés aux différents acteurs pour améliorer la connaissance des pollinisateurs sur le territoire régional.

4. Opérationnalité des actions proposées

Chaque fiche-action comporte une planification précise avec des indicateurs de résultats, une évaluation financière et un échéancier sur la période 2024-2030. Cette approche opérationnelle facilite la mise en œuvre concrète des actions et leur suivi dans le temps.

Les pilotes et les partenaires sont clairement identifiés pour chaque action, ce qui permet d'établir une chaîne de responsabilité et de favoriser l'engagement des acteurs concernés.

Quelques points de remarques :

Pour l'axe 2, l'action.1, les aides actuelles ou nouvelles aux apiculteurs devraient être mises en œuvre avec quelques critères de sélection, en particulier de non-impact sur les milieux ou les espèces (notion de concurrence), mettre en place une BCAE Apicole correspondant aux objectifs de la fiche action 4.5.

Pour l'axe.3 action 1.a, des acteurs tels que les PNRS, DDT, MRAE devraient être intégrés dans les pilotes pressentis. En effet, ils travaillent déjà et émettent des avis sur l'aménagement du territoire, les infrastructures de transports, les entreprises...

Pour l'action 1.1 et 1.2, des actions sont parfois floues dans leur contour. Ainsi dans **Développer et renforcer la connaissance sur l'identification et l'écologie des insectes pollinisateurs sauvages**, nous retrouvons une partie concernant la connaissance des interactions qui pourraient plus se retrouver dans **Améliorer les connaissances sur le déclin et les menaces pesant sur les insectes pollinisateurs sauvages** puisqu'un des sujets est de réaliser des inventaires par milieux. Les titres pourraient donc devenir « Améliorer....sur l'écologie... »

Points d'attention

Malgré ces nombreux atouts, plusieurs aspects de la feuille de route méritent une attention particulière pour en renforcer l'efficacité :

1. Coordination avec d'autres plans et stratégies

Si la feuille de route mentionne la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) adoptée en 2020 et l'Observatoire Grand-Est de la Biodiversité (OGEB), l'articulation opérationnelle avec d'autres plans d'action régionaux, notamment le Plan d'actions en faveur des papillons de jour menacés en Grand Est, pourrait être renforcée. Cette articulation est d'autant plus importante que les lépidoptères constituent un groupe de pollinisateurs classé en priorité 2 dans la feuille de route.

Une coordination plus formelle entre ces différents plans permettrait d'optimiser les ressources, d'éviter les redondances et de renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire régional. Des mécanismes concrets de coordination, comme des comités techniques communs ou des échanges réguliers entre les animateurs des différents plans, pourraient être mis en place. Des liens forts peuvent également être développés avec d'autres actions du LIFE Biodiv'Est liées à l'agriculture (C07, C10...).

2. Perspective européenne de surveillance des pollinisateurs

La feuille de route ne fait pas explicitement référence au programme européen EU-PollinatorS (EU-POMS), qui constitue pourtant un cadre méthodologique important pour le suivi des pollinisateurs à l'échelle européenne. Ce programme vise à standardiser les protocoles de suivi des pollinisateurs dans tous les États membres, afin de disposer de données comparables et fiables sur l'évolution des populations.

Cette absence est d'autant plus notable que le règlement européen sur la restauration de la nature, adopté récemment, s'appuiera sur le suivi des pollinisateurs comme indicateurs de succès des mesures de restauration. EU-POMS cible spécifiquement les abeilles sauvages, les syrphes, les papillons diurnes et désormais certaines familles d'hétérocères, ce qui est globalement cohérent avec les priorités taxonomiques définies dans la feuille de route, mais mériterait d'être explicité.

L'intégration de la région Grand Est dans ce dispositif européen constituerait une opportunité de valoriser les actions menées au niveau régional, de bénéficier de méthodologies standardisées et potentiellement de financements européens.

3. Équilibre entre abeille domestique et pollinisateurs sauvages

Si la dimension "abeille domestique" est bien traitée dans la feuille de route, avec des actions détaillées concernant la filière apicole et la santé des colonies, certaines actions concernant spécifiquement les pollinisateurs sauvages pourraient être renforcées.

La question des interactions entre abeille domestique et pollinisateurs sauvages est abordée, notamment dans l'axe 4, action 5, qui propose d'engager une réflexion sur l'évaluation des capacités d'accueil des territoires, la localisation des ruchers et la gestion des transhumances. Toutefois, cette question complexe pourrait bénéficier d'un cadre d'analyse plus précis, s'appuyant sur les connaissances scientifiques les plus récentes concernant la compétition potentielle pour les ressources alimentaires (recension bibliographique) ainsi que sur les cartes existantes du SRADDET et à venir du programme CARHAB.

4. Suivi et évaluation des actions

Bien que la feuille de route prévoie des indicateurs de résultats pour chaque action, le mécanisme global de suivi et d'évaluation pourrait être précisé davantage. Des points d'étape réguliers et un dispositif d'adaptation des actions en fonction des résultats obtenus permettraient d'assurer la pertinence et l'efficacité du plan tout au long de sa période de mise en œuvre.

Par ailleurs, si l'OGEB est mentionné comme un outil potentiel pour le suivi de la biodiversité, son rôle spécifique dans le développement d'indicateurs relatifs aux pollinisateurs pourrait être davantage explicité. Ces indicateurs pourraient servir non seulement au suivi de la feuille de route, mais aussi contribuer au dispositif européen de surveillance des pollinisateurs.

Recommandations détaillées

Sur la base de cette analyse, le CSRPN formule les recommandations suivantes pour renforcer la mise en œuvre de la feuille de route :

1. Amélioration des connaissances scientifiques (Axe 1)

Renforcement des collaborations scientifiques

Nous recommandons de développer des partenariats formels avec les universités et organismes de recherche de la région Grand Est (Université de Lorraine, Université de Strasbourg, INRAE, etc.) pour la production de connaissances sur les pollinisateurs. Ces partenariats pourraient prendre la forme de conventions de recherche, de thèses cofinancées ou de projets communs, afin d'approfondir les connaissances sur l'écologie des pollinisateurs et sur les facteurs affectant leurs populations.

Intégration dans le programme européen EU-POMS

Nous suggérons d'adapter les protocoles de suivi prévus dans la feuille de route pour les rendre compatibles avec le programme européen EU-PollinatorS, en particulier pour les groupes taxonomiques ciblés par ce programme : abeilles sauvages, syrphes, papillons diurnes et certaines familles d'hétérocères. Cette compatibilité permettrait d'inscrire les efforts régionaux dans une dynamique européenne et de contribuer à l'évaluation des politiques de restauration de la nature à plus grande échelle.

La région Grand Est, avec la région Rhône-Alpes, sont déjà positionnés pour la mise en œuvre d'un programme PREPOLL, avec des tests méthodologiques de suivis des pollinisateurs.

Articulation avec le Plan d'actions papillons menacés

Nous recommandons d'intégrer plus étroitement l'animation du Plan d'actions papillons menacés en Grand Est dans la mise en œuvre des actions concernant les lépidoptères. Cette coordination permettrait de bénéficier de l'expertise existante, d'harmoniser les protocoles de suivi et de garantir la cohérence des approches entre les deux plans.

Des réunions techniques communes, des échanges de données et une mutualisation des ressources pourraient être organisés, notamment pour les actions de restauration d'habitats favorables aux papillons, qui bénéficient également à d'autres pollinisateurs.

Développement d'indicateurs régionaux

En lien avec l'OGEB, nous suggérons de développer des indicateurs régionaux spécifiques aux pollinisateurs, qui puissent s'intégrer à la fois dans le suivi de la feuille de route et dans le dispositif européen EU-POMS. Ces indicateurs devraient couvrir différentes dimensions :

- Abondance et diversité des espèces
- Qualité et connectivité des habitats

- Efficacité des mesures de gestion et de restauration
- Services écosystémiques liés à la pollinisation

2. Leviers économiques et accompagnement des apiculteurs (Axe 2)

Développement d'un label régional

Nous recommandons de développer un label régional valorisant les productions apicoles respectueuses des pollinisateurs sauvages. Ce label pourrait s'appuyer sur un cahier des charges intégrant des critères comme la localisation raisonnée des ruchers, la limitation des densités de ruches en fonction des capacités d'accueil des territoires, ou encore la participation à des actions de conservation des habitats naturels favorables aux pollinisateurs sauvages.

Renforcement des dispositifs de formation

Les dispositifs de formation destinés aux apiculteurs pourraient être enrichis avec des modules spécifiques sur l'écologie des pollinisateurs sauvages et les interactions entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages. Ces formations permettraient de sensibiliser les apiculteurs aux enjeux de conservation de la biodiversité et de promouvoir des pratiques apicoles durables.

Installation raisonnée des apiculteurs

Nous suggérons de développer des outils d'aide à la décision pour l'installation des apiculteurs, en tenant compte des capacités d'accueil des territoires, de la présence d'habitats naturels à enjeu de conservation et de la densité existante de ruchers. Ces outils, basés sur des systèmes d'information géographique, permettraient d'orienter les installations vers des zones adaptées et de limiter les risques de compétition excessive pour les ressources alimentaires.

Pour l'axe 2, l'action 1, les aides actuelles ou nouvelles aux apiculteurs devraient être mises en œuvre avec quelques critères, en particulier de non-impact sur les milieux ou les espèces (notion de concurrence), mettre en place une BCAE Apicole correspondant aux objectifs de la fiche action 4.5.

3. Accompagnement des secteurs non agricoles (Axe 3)

Réseau de sites démonstrateurs

Nous recommandons la mise en place d'un réseau régional de sites démonstrateurs illustrant les pratiques favorables aux pollinisateurs dans différents contextes : espaces urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, aires protégées, etc. Ces sites serviraient de vitrines pour sensibiliser les acteurs concernés et le grand public, et permettraient d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre à travers des protocoles de suivi standardisés, compatibles avec EU-POMS.

Outils pédagogiques standardisés

Le développement d'outils pédagogiques standardisés à destination du grand public permettrait de renforcer la sensibilisation aux enjeux de préservation des pollinisateurs. Ces outils (expositions, brochures, modules pédagogiques, applications mobiles, etc.) pourraient être mis à disposition des collectivités, des établissements scolaires, des associations et des gestionnaires d'espaces accueillant du public.

Cahiers des charges types

L'élaboration de cahiers des charges types pour la gestion favorable aux pollinisateurs, adaptés aux différents contextes (espaces verts urbains, bords de routes, sites industriels, etc.), faciliterait la mise en œuvre des actions par les gestionnaires concernés. Ces cahiers des charges devraient intégrer des recommandations concrètes sur les pratiques de gestion

(fauche tardive, maintien de zones refuges, choix des espèces végétales, etc.) et sur les aménagements favorables (micro-habitats, abris, etc.).

4. Préservation du bon état de santé des pollinisateurs (Axe 4)

Réseau de surveillance sanitaire élargi

Nous suggérons de développer un réseau de surveillance sanitaire intégrant non seulement l'abeille domestique, mais aussi les pollinisateurs sauvages, en s'inspirant des méthodologies existantes comme l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA). Ce réseau permettrait de détecter précocement les problèmes sanitaires affectant les populations de pollinisateurs et d'identifier leurs causes potentielles (agents pathogènes, pesticides, stress environnementaux, etc.).

Coordination renforcée contre le frelon asiatique

La lutte contre le frelon asiatique nécessite une coordination renforcée à l'échelle régionale, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (apiculteurs, collectivités, services de l'État, naturalistes, etc.). Nous recommandons la mise en place d'un comité de pilotage régional spécifique, chargé de coordonner les actions de surveillance, de prévention et de lutte contre cette espèce invasive, **ce qui permettrait de veiller à limiter les impacts sur la faune non-cible. Bien intégrer le Plan National d'Actions contre le Frelon Asiatique (02/2024) à l'action 4 (axe 4). Intégrer en indicateur le nombre de foyer de frelon et de ruchers attaqués.**

Évaluation des capacités d'accueil des territoires

L'action 4.5.2 de la feuille de route, qui propose d'engager une réflexion sur l'évaluation des capacités d'accueil des territoires pour les colonies d'abeilles domestiques, mérite d'être approfondie. Nous suggérons de développer une méthodologie scientifiquement robuste pour évaluer ces capacités, en tenant compte de la diversité et de l'abondance des ressources florales, de la présence d'habitats naturels à enjeu de conservation et des besoins des pollinisateurs sauvages.

5. Partage des pratiques agricoles favorables (Axe 5/6)

Promotion des systèmes de production diversifiés

Nous recommandons de promouvoir activement les systèmes de production agricole diversifiés et économes en intrants, qui sont favorables à la fois aux pollinisateurs et à la biodiversité en général. Ces systèmes incluent l'agriculture biologique, l'agroforesterie, les systèmes herbagers extensifs, ou encore les systèmes en polyculture-élevage. Leur promotion pourrait s'appuyer sur des fermes démonstratives, des échanges entre agriculteurs et des dispositifs d'accompagnement technique et financier.

Modules de formation spécifiques

Le développement de modules de formation spécifiques pour les agriculteurs sur la biologie des pollinisateurs permettrait de renforcer leur compréhension des enjeux et des pratiques favorables. Ces formations pourraient être intégrées dans les cursus des établissements d'enseignement agricole et dans les programmes de formation continue des agriculteurs.

Infrastructures agroécologiques connectées

Nous suggérons de soutenir les initiatives de mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées, jachères florales, etc.), en veillant à leur connectivité à l'échelle du paysage. Ces infrastructures doivent former un réseau cohérent pour permettre la circulation des pollinisateurs entre différents habitats et ressources alimentaires. Leur conception et leur gestion doivent tenir compte des besoins spécifiques des différents groupes de pollinisateurs.

6. Recommandations transversales

Comité scientifique régional

La mise en place d'un comité scientifique régional dédié au suivi de la mise en œuvre du plan permettrait d'assurer la qualité scientifique des actions et leur adaptation en fonction des nouvelles connaissances. Ce comité, composé d'experts des différents groupes taxonomiques concernés et des disciplines pertinentes (entomologie, écologie, agronomie, etc.), pourrait se réunir régulièrement pour évaluer les avancées du plan et formuler des recommandations. Ajouter à ce groupe de travail des sciences humaines et sociales pour mieux dialoguer (voire les zones ateliers mise en place dans le GE, dont un sujet à venir sur l'abeille noire).

Journées annuelles d'échanges

L'organisation de journées annuelles d'échanges entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la feuille de route, y compris ceux du Plan d'actions papillons menacés, favoriserait le partage d'expériences, la diffusion des bonnes pratiques et le renforcement des collaborations. Ces journées pourraient alterner présentations en plénière, ateliers thématiques et visites de terrain.

Système d'information géographique régional

Le développement d'un système d'information géographique (SIG) régional sur les pollinisateurs permettrait de centraliser les données d'observation, de cartographier les habitats favorables et les zones à enjeu, et de suivre l'évolution des populations dans le temps et l'espace. Ce SIG constituerait un outil précieux d'aide à la décision pour les gestionnaires d'espaces et les décideurs publics.

Coopération transfrontalière

La région Grand Est partageant des frontières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse, nous recommandons de renforcer les liens avec ces pays voisins pour une approche coordonnée de la conservation des pollinisateurs. Cette coopération transfrontalière pourrait prendre la forme d'échanges de données, de projets communs de recherche ou de gestion, ou encore de programmes Interreg spécifiquement dédiés aux pollinisateurs.

Conclusion

La feuille de route Grand Est pour la mise en œuvre du PNA pollinisateurs 2024-2030 présente une démarche ambitieuse et bien structurée qui répond aux principaux enjeux liés à la conservation des insectes pollinisateurs dans la région.

Sa méthodologie participative, la qualité de son état des lieux initial et la pertinence de ses actions constituent des points forts qui méritent d'être soulignés. De même, son approche multi-acteurs et sa gouvernance claire sont des gages de réussite pour la mise en œuvre.

Pour renforcer encore l'efficacité de cette feuille de route, nous recommandons particulièrement :

1. Une meilleure articulation avec le Plan d'actions papillons menacés en Grand Est, pour garantir la cohérence des approches et optimiser les ressources.
2. L'intégration explicite du programme européen EU-POMS et une adaptation des priorités taxonomiques en conséquence, afin d'inscrire les efforts régionaux dans la dynamique européenne de surveillance des pollinisateurs.
3. Un rôle plus précis de l'OGEB dans le développement d'indicateurs régionaux relatifs aux pollinisateurs, qui puissent contribuer à la fois au suivi de la feuille de route et au dispositif européen de surveillance.

4. Le renforcement des actions relatives aux interactions entre abeille domestique et pollinisateurs sauvages, en s'appuyant sur une évaluation scientifique des capacités d'accueil des territoires.

Ces ajustements permettraient d'inscrire davantage cette feuille de route dans une dynamique européenne de conservation des pollinisateurs, tout en renforçant la cohérence des actions menées au niveau régional.

Sur la base de cette analyse, le CSRPN émet un avis favorable à la feuille de route Grand Est du PNA pollinisateurs 2024-2030, assorti des recommandations formulées ci-dessus pour en renforcer l'efficacité et la portée.

Avis du CSRPN

Favorable, assorti des recommandations formulées ci-dessus
--

Fait le 27 août 2025



Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN